



**57^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC**

VICTORIA FALLS, ZIMBABWE, DU 31 MAI AU 7 JUIN 2025

**« TIRER PARTI DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) POUR
PROMOUVOIR DES PROCESSUS PARLEMENTAIRES EFFICACES ET
EFFICIENTS DANS LA RÉGION DE LA SADC : EXPÉRIENCES, DÉFIS ET
OPPORTUNITÉS »**

NOTE CONCEPTUELLE

1.0 INTRODUCTION

Les progrès rapides en matière d'intelligence artificielle (IA) sont en train de transformer la gouvernance et les activités législatives dans le monde entier, offrant des possibilités de renforcer l'efficacité, la transparence et la réactivité dans le cadre des processus parlementaires. Dans la région de la SADC, l'intégration de l'IA à l'exercice des fonctions législatives est cruciale pour moderniser les parlements, renforcer la gouvernance démocratique et assurer des prises de décision plus éclairées. Les solutions fondées sur l'IA sont susceptibles de rationaliser le fonctionnement des parlements en automatisant des tâches routinières telles que la rédaction législative, l'analyse des données et la tenue des dossiers, permettant ainsi aux législateurs de se concentrer sur des questions politiques plus complexes. L'IA peut aussi améliorer l'accessibilité et la participation citoyenne grâce à une analyse avancée des données et à l'utilisation de chatbots et d'assistants virtuels qui fournissent en temps réel des mises à jour et des réponses aux questions du public. En outre, l'analyse prédictive qui repose sur l'IA peut contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, en aidant les parlements à anticiper des problèmes socioéconomiques et à les résoudre de façon proactive.

Malgré ces avantages, l'adoption de l'IA dans le cadre des processus parlementaires s'accompagne aussi de défis, notamment eu égard à des considérations éthiques, à des préoccupations relatives à la confidentialité des données et à la fracture numérique entre les parlements membres de la SADC. Il est essentiel d'entamer des discussions lors de la 57^e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC afin d'élaborer une approche régionale par rapport à la gouvernance de l'IA, en veillant à ce que des cadres législatifs soient mis en place pour en réglementer l'utilisation efficace. En tenant compte aussi bien des opportunités que des défis relatifs à l'IA, les parlements de la SADC peuvent se positionner à l'avant-garde de la transformation numérique tout en préservant les valeurs démocratiques et la confiance du public.

Compte tenu du recours croissant à l'IA à l'échelle mondiale, les parlements de la SADC doivent examiner des stratégies permettant de tirer parti de ses potentialités de façon à renforcer les fonctions législatives, à promouvoir l'inclusion et à faire progresser l'intégration régionale. La 57^e Assemblée plénière offre aux parlementaires une plateforme stratégique pour engager des discussions de haut niveau, partager les meilleures pratiques et formuler des politiques qui façonneront à l'avenir une gouvernance fondée sur l'IA dans la région de la SADC.

2.0 L'IA DANS LE CADRE DES PROCESSUS PARLEMENTAIRES

Les innovations qui reposent sur l'IA améliorent considérablement l'efficacité des processus législatifs grâce à l'automatisation, à une prise de décision plus éclairée et à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Les applications de l'IA comprennent l'analyse prédictive par rapport à la législation, des services de transcription automatisés et la mise à disposition d'assistants parlementaires virtuels qui facilitent les consultations publiques. Si l'IA offre de nombreux avantages, il convient de tenir compte des défis qui y sont associés tels que la résistance au changement, des compétences limitées en matière d'IA et des menaces à la cybersécurité. Des modèles d'IA ont été mis en place avec succès par les parlements de la Finlande, du Royaume-Uni, des Émirats arabes unis et du Canada afin d'appuyer la transformation numérique, la cybersécurité et la recherche législative. Les parlements de la SADC doivent envisager d'adopter des approches similaires pour améliorer la gouvernance et tirer parti des possibilités offertes par l'IA.

3.0 JUSTIFICATION

Compte tenu des progrès technologiques, les parlements doivent mettre à jour leurs méthodes de gouvernance traditionnelles pour rester efficaces et pertinents. Les innovations fondées sur l'IA créent des opportunités permettant de perfectionner les processus législatifs tout en générant de nouveaux défis. L'IA peut renforcer les fonctions parlementaires selon les modalités suivantes :

- i. **Fonction législative** : la planification de scénarios et l'analyse de mégadonnées grâce à l'IA peuvent aider à la rédaction de textes législatifs qui s'appuient sur des données factuelles, en garantissant que les lois soient pérennes et inclusives. Cependant, un problème majeur reste la capacité à s'assurer de la confidentialité des données et de la conformité aux règlements.
- ii. **Fonction de surveillance** : un contrôle en temps réel fondé sur l'IA renforce la responsabilité gouvernementale et la transparence bien qu'il faille tenir compte de problèmes tels que la désinformation et les biais propres aux algorithmes d'IA.
- iii. **Fonction de représentation** : des outils fondés sur l'IA peuvent renforcer la participation citoyenne en veillant à ce que les politiques soient conformes aux aspirations et aux besoins de la population. Cependant, il convient de faire attention au risque de l'exclusion numérique à l'encontre de groupes marginalisés.

En adoptant des approches fondées sur l'IA, les parlements de la SADC peuvent se positionner à l'avant-garde de la gouvernance numérique tout en limitant les risques et les défis qui y sont associés.

4.0 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

4.1 Objectifs

- i. Examiner les innovations fondées sur l'IA qui renforcent l'efficacité, la transparence et l'inclusion au sein des parlements tout en s'efforçant de

surmonter des problèmes tels que les menaces contre la cybersécurité et l'inégalité numérique.

- i. Intégrer l'IA et des outils innovants à la prise de décision parlementaire et aux processus législatifs tout en veillant au respect des normes éthiques.
- ii. Renforcer la surveillance parlementaire grâce à des modèles de gouvernance fondés sur l'utilisation de données tout en atténuant les risques liés à la désinformation et aux biais propres à l'IA.
- iii. Promouvoir une participation citoyenne accrue grâce à des outils numériques et à des mécanismes de consultation fondés sur l'IA tout en relevant le défi de l'alphabétisation numérique.

4.2 Résultats attendus

- i. Des fonctions de législation et de surveillance qui intègrent l'IA, entraînant une prise de décision plus transparente, plus efficace et qui s'appuie davantage sur des données, tout en veillant à un déploiement éthique et responsable de l'IA dans le cadre des processus parlementaires.
- ii. Une amélioration du fonctionnement du parlement et de sa capacité à remplir ses tâches grâce à une automatisation fondée sur l'IA et à la transformation numérique, renforçant ainsi l'efficacité tout en préservant la sécurité et l'accessibilité des données.
- iii. Une mobilisation et une participation accrues du public rendues possibles grâce à des plateformes numériques qui utilisent l'IA, assurant une inclusion plus large et l'aptitude à répondre aux besoins des citoyens malgré les lacunes existantes en matière de culture numérique.
- iv. Des parlements de la SADC qui se présentent comme des leaders régionaux en matière de gouvernance fondée sur l'IA, adoptant les meilleures pratiques et les cadres politiques les plus pertinents pour faire face aux défis relatifs à l'IA tout en tirant parti au mieux des avantages qu'elle offre au service de l'efficacité législative.

5.0 PLAN DE MISE EN OEUVRE

5.1 Renforcement des capacités et développement d'une culture numérique

- 5.1.1 Mettre en œuvre des programmes structurés de formation à l'IA à l'intention des présidents de parlement, des parlementaires, du personnel parlementaire et de ceux qui formulent les politiques pour combler le manque de connaissances et renforcer les compétences techniques.

- 5.1.2 Mettre en place des pôles de connaissances en matière d'IA au sein des parlements de la SADC pour faciliter une formation continue, l'apprentissage entre pairs et le partage de connaissances relatives à des solutions législatives fondées sur l'IA.
- 5.1.3 Établir des partenariats avec des universités régionales, des instituts technologiques et des pôles d'innovation afin d'élaborer des modules spécialisés pour la formation à l'IA, adaptés à des applications sur le plan parlementaire.

5.2 Intégration de l'IA au profit de l'efficacité législative

- 5.2.1 Élaborer et déployer des tableaux de bord utilisant l'IA à l'intention des parlementaires pour fournir des analyses de données en temps réel, favoriser une approche prospective par rapport aux politiques et réaliser des évaluations d'impact de la législation.
- 5.2.2 Automatiser les tâches parlementaires routinières telles que la transcription des débats dans le Hansard, le suivi des projets de loi et la gestion du flux de travail des commissions afin de renforcer l'efficacité opérationnelle.
- 5.2.3 Mettre en place des systèmes de chatbots fonctionnant grâce à l'IA pour renforcer la participation du public, rendant possible un accès instantané aux informations relatives au travail parlementaire et favorisant ainsi la participation citoyenne.

5.3 Collaboration multipartite pour une gouvernance fondée sur l'IA

- 5.3.1 Interagir avec des experts régionaux et internationaux en matière d'IA, des entreprises de technologie, des universitaires et la société civile pour s'assurer que les modalités d'utilisation de l'IA soient conformes aux meilleures pratiques mondiales.
- 5.3.2 Favoriser la coopération interparlementaire au sein de la région de la SADC en vue de partager des innovations législatives fondées sur l'IA et de renforcer les capacités collectives dans ce domaine.
- 5.3.3 Promouvoir des solutions fondées sur l'utilisation de l'IA eu égard aux processus électoraux, aux modalités de communication avec les électeurs et au contrôle de la gouvernance en vue de renforcer la responsabilité démocratique.

5.4 Cadres politiques et réglementaires pour une utilisation éthique de l'IA

- 5.4.1 Élaborer un cadre de gouvernance harmonisé relatif à l'IA dans l'ensemble des parlements de la SADC pour réglementer les applications de l'IA tout en préservant la confidentialité, la sécurité, l'exercice des droits humains et le respect de la vie privée.

- 5.4.1 Instituer des commissions parlementaires sur l'IA et la transformation numérique pour superviser la mise en œuvre des politiques relatives à l'IA, garantir la conformité à l'éthique et veiller à atténuer les risques.
- 5.4.2 Élaborer des réformes législatives intégrant les enjeux relatifs à l'IA pour faire face aux biais, à la désinformation et à la responsabilité par rapport aux algorithmes tout en favorisant des environnements réglementaires propices à l'innovation.

6.0 EXPERTS ET PARTENAIRES PROPOSÉS

Pour appliquer avec succès des réformes législatives axées sur l'IA, les parlements de la SADC collaboreront avec des acteurs clés susceptibles de fournir une expertise, une orientation stratégique et un soutien au renforcement des capacités.

6.4.1 Organisations interparlementaires – le Parlement panafricain (PPA), l'Union interparlementaire (UIP), l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et d'autres organismes parlementaires compétents régionaux et internationaux.

6.4.2 Milieu universitaire et établissements de formation à l'IA – universités et centres d'IA régionaux afin d'élaborer une formation spécialisée destinée aux parlementaires et au personnel des parlements.

6.4.3 Entreprises de technologie et pôles de recherche sur l'IA – fournisseurs d'outils fondés sur l'IA, servant à l'analyse des données, à l'automatisation et à l'élaboration de politiques qui reposent sur une approche prospective.

6.4.4 Partenaires de développement internationaux – PNUD, UA et d'autres organismes soutenant l'éducation à l'IA et le renforcement des capacités numériques.

6.4.5 Experts sur les questions juridiques et éthiques – spécialistes en matière de réglementation relative à l'IA, de cybersécurité et de protection des données.

7.0 LIEU

Hôtel et resort Elephant Hills, Victoria Falls City, Zimbabwe.

8.0 CONCLUSION

La 57^e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC offre une occasion unique de promouvoir une gouvernance parlementaire fondée sur le recours à l'IA. En adoptant l'IA, les parlements de la SADC peuvent renforcer l'efficacité législative, la transparence et la participation citoyenne tout en

tenant compte de la cybersécurité, de considérations éthiques et des inégalités numériques. Cette initiative placera les parlements de la SADC aux avant-postes de la gouvernance numérique en favorisant le développement durable et la résilience numérique dans la région.

